



COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 01 Septembre 2022 à 17h00

Procès verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Françoise RAIBAUT, Odette DAMON, Bertrand DELPEUCH,

Absent : Simonne MOREAU.

Secrétaire de séance : Pierre SORET

Sur convocation envoyée le 25 Août 2022

Approbation du dernier procès-verbal

Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 Juillet 2022 est approuvé à l'unanimité et pourra être diffusé aux habitants.

1. Nouvelle convention du CDG (Centre de Gestion)

Suite au regroupement de ses services progiciels et informatique le centre de gestion du département a décidé de mettre en place une convention unique des services du numérique afin de proposer une offre simplifiée, claire et plus accessible. A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la nouvelle convention.

2. Vote Taxe Aménagement (TA)

Par manque d'information sur le sujet le vote est reporté à une séance ultérieure.

3. Délibération concernant le Syndicat Mixte Limargue et Ségala (Eau potable et assainissement)

Le SMLS demande aux communes déjà adhérentes de délibérer sur des modifications statutaires suivantes :

- Modification de l'article 3 avec à la mise à jour de la liste des membres suite aux demandes d'adhésion au SMLS des SIAEP Sud Ségala et Felzins Lentillac, de la commune de Terrou et de la commune de Saint Jean Lagineste.
- Modification de l'article 4 concernant le déplacement du siège social à la communauté de commune du Grand Figeac ZA Despeyroux 46120 Lacapelle Marival .
- Modification de l'article 28 étendant le périmètre aux collectivités du Cantal et de l'Aveyron qui sont susceptibles d'intégrer le syndicat mixte.

Ces modifications statutaires prendront effet au 1er janvier 2023.

Mme le maire soumet au Conseil municipal une délibération acceptant ces modifications de statut du SMLS.

Approuvé à l'unanimité

4. Adressage : analyse des retours de la consultation de la population

Suite à la présentation par Pierre SORET des différents retours reçus à ce jour, le conseil municipal répond aux questions ou observations émises par la consultation, une information sera renvoyée aux habitants accompagnée de la cartographie mise à jour.

Les fournisseurs de signalétique seront consultés pour choisir la couleur et le style des panneaux.

5. Tarifs gîtes pour 2023

Mme le maire propose de délibérer sur les tarifs des gîtes applicables pour la saison 2023 :

Lit dans dortoir → 15€

Chambre dans la tour :

- 1 personne 35€
- 2 personnes 20€ par personne
- 3 personnes 17€ par personne

Repas du soir → 17€

Petit-déjeuner reste à 6€

Supplément chauffage de 2€ à 3€

Machine linge de 6€ à 8€

La délibération est approuvée à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Logements communaux**

Suite aux travaux de réhabilitation des 2 logements communaux, une journée de nettoyage est planifiée le Lundi 3 octobre à partir de 9h.

- **Four à pain de Diège**

Patrick Guerre (habitant de Diège) a reçu le CAUE dans le cadre d'éventuels travaux de restauration, différentes possibilités d'aides lui ont été présentées et un devis du montant des travaux est en attente.

A noter que ce four n'est pas communal mais appartient aux habitants de la section, ici les habitants de Diège.

- **Avenant au contrat de Mme Grenet Coline**
Contrat prolongé jusqu'au 15/09/2022

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 19h30.

Prochain conseil municipal : 04 Octobre 2022